Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 40 (2003)
Heft: 1569

Artikel: Santé au travail : ces maladies sans nom
Autor: Guyaz, Jacques
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1021473

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Ces maladies sans nom

De mauvaises conditions de travail sont responsables de bon nombre de problèmes psychiques, de maux de dos, d'affections cardiaques et de cancers. Pourtant, ces troubles ne sont toujours pas reconnus comme maladies professionnelles.

Dans le domaine de la santé, la LAMal ou l'AI sont des constants objets de débats; il n'en va pas de même de la LAA, généralement assimilée à l'assurance accident alors qu'elle couvre également les maladies professionnelles définies par une liste précise. Aujourd'hui 4 000 nouveaux cas sont recensés chaque année, qui coûtent 18 millions par an aux assureurs, au premier chef la SUVA, alors que la totalité des cas en cours coûte environ soixante millions par année.

La Conférence romande des offices cantonaux de protection des travailleurs a essayé d'évaluer, parmi les maladies non reconnues par la LAA, la part imputable aux conditions de travail. Des études réalisées à l'étranger ont permis d'effectuer des recoupements. Le résultat est assez stupéfiant: une maladie psychique sur dix, un tiers des troubles musculo-squelettiques (dont le fameux mal au dos), entre 5% et 20% des maladies cardio-vasculaires et de 4% à 10% des cancers seraient dus à l'environnement professionnel, ce qui représenterait entre six et douze milliards de francs financés par les primes LAMal et non par la LAA, puisque non reconnus comme troubles professionnels.

Le silence coupable du Gouvernement

Le Conseil fédéral a déclaré en 1999, dans une réponse à une interpellation du conseiller national Peter Baumberger (Rad/ZH) «que les coûts des problèmes de santé au travail atteignent en Suisse plusieurs milliards de francs», et depuis, plus rien, le silence. Et si l'on considérait que ces quelque dix milliards ne doivent plus être financés par la LAMal, soit par la population, mais par la LAA, autrement dit par les employeurs? On imagine d'ici le cataclysme politique. Les entreprises, non sans raisons, parleraient d'une augmentation insupportable des charges qui seraient de toute manière reportée sur les prix, donc sur les consommateurs. Il est clair que cette voie, présentée sous cette forme brutale, est impraticable.

Par contre, une panoplie de mesures incitatives pourrait être imaginée afin que les entreprises prennent des mesures pour diminuer ces pathologies liées au travail. Jean-Claude Rennwald (Soc/JU) propose une taxe de trente francs par année et par salarié versés par l'employeur pour financer la recherche et la prévention. C'est une piste parmi d'autres. Souhaitons que le Conseil national issu des élections de cet automne empoigne réellement ce problème. *jg*

Les informations utilisées dans cet article sont tirées de la brochure *Santé au travail et indifférence politique*, éditée par l'Institut universitaire romand de santé au travail, Lausanne.

Politique, autrement

La Constitution vaudoise, en portant à cinq ans la durée d'une législature, donne une norme pour le mandat des magistrats: deux fois cinq font dix. La législature de quatre ans incitait au triple mandat: trois fois quatre font douze. En abandonnant le pouvoir après dix ans, Philippe Bieler a pris une décision plus conforme à l'esprit de la loi fondamentale qu'insolite. En dix ans, cette durée fut suffisante pour que les épisodes gouvernementaux fussent d'un intérêt dramatique et politique soutenu. Il est déjà un des derniers participants au gouvernement à majorité de gauche qui quitte la scène politique.

Un magistrat, c'est un bilan et un style. Le bilan doit faire la part du volontarisme politique et des aléas conjoncturels favorables ou défavorables. Philippe Bieler verra son nom associé historiquement au M2, qu'il a porté avec le succès que l'on sait, mais après un incroyable ballottage politico-financier. C'est aussi par son style qu'il a marqué son passage au Conseil d'Etat. Ce style se caractérise par une absence de concessions aux stéréotypes politiques, mais sans rupture ni provocation. Philippe Bieler n'était pas homme de cantine, le verre levé, l'éloquence faite de bons mots attendus et de références patriotiques obligées. Il appartient à une autre filière et à une autre filiation, plus intellectuelle, plus émaciée, pastorale ou professorale, plus recueillie qu'extravertie. Et sa manière fut de la vivre sans distance méprisante. Son engagement, en politique, va plus loin qu'un esprit de conciliation dont on lui reconnaît à juste titre le mérite. C'est une tolérance naturelle qui est tout autre chose que la gentillesse, car elle peut être faite aussi d'un refus de concessions complaisantes. Philippe Bieler s'est imposé par son authenticité. Ce que le peuple et les électeurs ont reconnu. Il a démontré que la démocratie savait être, sans préjugés, pertinente. *ag*